

#### COMPTE RENDU – SYNTHESE DE LA SEANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'espace André Lejeune de Guéret, Mmes et MM. les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents: Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Céline BOUVIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Olivia BOULANGER, Marie COMBEAUD, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, MM. Erwan GARGADENNEC, Benoît LASCOUX, Henri LECLERE, Ludovic PINGAUD, François VALLES, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, Mme Sabine ADRIEN à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Christophe MOUTAUD à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Françoise OTT à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Corinne TONDUF à M. Henri LECLERE, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Guillaume VIENNOIS à M. Ludovic PINGAUD, Mme Célia BOIRON à M. Eric CORREIA, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER.

<u>Étaient excusés</u>: Mmes Delphine BONNIN-GERMAN, Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Dominique VALLIERE, Xavier BIDAN,

Etait absent: M. Philippe BAYOL.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 38

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés: 5

Nombre de membres absents: 1

Nombre de membres votants : 49

Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

# 1- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 30 JUILLET 2020 ET 13 OCTOBRE 2020

Les procès-verbaux des Conseils Communautaires précités sont adoptés à l'unanimité des membres.

#### 2- DIRECTION GENERALE DES SERVICES

# 2-1- <u>CREATION ET COMPOSITION DE NOUVELLES COMMISSIONS INTERIEURES</u> (<u>DELIBERATION N°164/20</u>)

Rapporteur: M. le Président

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de créer les commissions intérieures de travail et d'études suivantes :
  - commission « Politique de la Ville et de la dynamique commerciale du cœur de Ville », dont la Vice-Présidente est Mme Marie-Françoise FOURNIER,
  - commission « mutualisation », dont le Vice-Président est M. Christophe MOUTAUD.
- de leur composition en respectant un nombre maximum de 15 à 20 élus communautaires par commission (étant précisé que ces commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux des communes membres), comme suit :
   Commission « Politique de la Ville et de la dynamique commerciale du cœur de Ville » :
  - Mme Marie-Françoise FOURNIER
  - M. Alain CLEDIERE
  - M. Francois BARNAUD
  - M. Jean-Luc BARBAIRE
  - M. Jean-Luc MARTIAL
  - M. Thierry DUBOSCLARD
  - Mme Olivia BOULANGER
  - Mme Corinne TONDUF
  - M. Benoit LASCOUX
  - Mme Viviane DUPEUX
  - Mme Corinne COMMERGNAT
  - Mme Marie COMBEAUD

#### Commission « mutualisation »:

- M. Christophe MOUTAUD
- M. Eric BODEAU
- M. Philippe PONSARD
- M. Jean-Luc MARTIAL
- M. Patrick ROUGEOT
- M. Alex AUCOUTURIER
- M. Jean-Paul BRIGNOLI
- Mme Marie-France DALOT
- M. Michel SAUVAGE
- Mme Ludivine CHATENET
- M. Erwan GARGADENNEC
- M. Henri LECLERE
- M. Guy ROUCHON
- M. Jean-Baptiste CONTARIN

# 2-2- COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DES CANDIDATS POUR SIEGER EN SON SEIN (DELIBERATION N°165/20)

Rapporteur: M. le Président

(Cf. article L 1413-1 du CGCT)

Les services publics concernés au niveau de la Communauté d'Agglomération, par cette commission sont les suivants :

- -la gestion du crématorium sur la commune d'Ajain, exploité par la Société ATRIUM, par contrat de Délégation de Service Public, signé le 8 juillet 2013, pour une durée de trente ans,
- le service public de transports « Agglo'Bus » géré dans le cadre d'une régie dotée de la seule autonomie financière,
- les services publics de l'eau et de l'assainissement gérés :
  - <u>sur les communes concernées (hors Guéret et Sainte-Feyre)</u> par deux régies depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 :
  - une régie dotée de l'autonomie financière pour l'exploitation du service public de l'« eau »,
  - une régie unique dotée de l'autonomie financière pour l'exploitation des services publics de l'« assainissement », et de la « gestion des eaux pluviales urbaines »,
  - <u>sur les communes de Guéret et Sainte-Feyre</u> par des délégations de services publics depuis le transfert des contrats suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :
    - contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif signé entre la Commune de Guéret et la SAUR, le 11 décembre 2009, pour une durée de 12 ans,
    - contrat de délégation de service public de l'eau potable signé entre la Commune de Guéret et la SAUR, le 11 décembre 2009, pour une durée de 12 ans,
    - contrat de délégation de service public de l'eau potable signé entre la Commune de Sainte-Feyre et la SAUR, le 3 décembre 2018, pour une durée de 9 ans.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1413-1 ; et D1411-5 du CGCT,

- de créer une commission consultative des services publics locaux et ce, pour la durée du mandat, présidée par le Président ou son représentant, et comprenant 5 membres de l'assemblée délibérante et 3 représentants d'associations locales;
- d'arrêter ainsi le nombre de membres titulaires de la commission à 5 titulaires et 5 suppléants qui seront issus du Conseil Communautaire;
- de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection des 5 membres titulaires et des 5 suppléants de la façon suivante :

 les listes pourront être déposées sous format papier A4 auprès du secrétariat général jusqu'au 8 décembre 2020, à 12h00,

o les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux

postes des 5 titulaires et des 5 suppléants,

 les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir,

- les membres de la commission consultative des services publics locaux seront élus lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire;
- les représentants des trois associations seront également désignés lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.
- 2-3- REMPLACEMENT D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE POUR REPRESENTER LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET AUPRES DU SIAEP DE LA VALLEE DE LA CREUSE (DELIBERATION N°166/20)

Rapporteur: M. Jacques VELGHE

Lors du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020, les représentants de la Communauté d'Agglomération auprès du SIAEP de la Vallée de la Creuse ont été désignés, tel que détaillé dans le tableau ci-après :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul> <li>- Mme Viviane DUPEUX</li> <li>- M. Jacques VELGHE</li> <li>- M. Jean-Pierre LECRIVAIN</li> <li>- M. Jean-Paul BRIGNOLI</li> <li>- M. François BARNAUD</li> <li>- M. Philippe PONSARD</li> </ul>	<ul> <li>M. Gérard HUET</li> <li>M. Pierre AUGER</li> <li>M. Denis ELOY</li> <li>M. Thierry DUBOSCLARD</li> <li>M. Jérôme CHASSAGNE</li> <li>Mme Patricia GODARD</li> </ul>

Il est proposé de remplacer M. Jérôme CHASSAGNE en tant que délégué suppléant par M. Jean-Marc VIZCAINO.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de remplacer Monsieur Jérôme CHASSAGNE en tant que délégué suppléant, pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret au SIAEP de la Vallée de la Creuse, par Monsieur Jean-Marc VIZCAINO.
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes liés à ce dossier.

ARRIVEE DE MME DELPHINE BONNIN-GERMAN.

2-4- DECLARATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE 
« DEFINITION, CREATION ET REALISATION D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT 
D'INTERET COMMUNAUTAIRE » (DELIBERATION N° 167/20)

Rapporteur: M. Alain CLEDIERE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

 De déclarer d'intérêt communautaire au titre de la compétence « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme » les opérations d'aménagement suivantes :  Les actions et opérations menées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'OPAH-Renouvellement Urbain, sur le périmètre annexé.

 La création et la réalisation d'une opération de restauration immobilière à mettre en œuvre dans le cadre de l'OPAH-

Renouvellement urbain.

- D'approuver l'annexe jointe, pour intégrer cette nouvelle compétence dans la liste des précédentes déclarations d'intérêt communautaire des compétences transférées,
- D'autoriser M. le Président à notifier cette délibération aux communes membres de la Communauté d'Agglomération.
- D'autoriser M. le Président à signer tous les actes liés à ce dossier.

ARRIVEE DE MME SYLVIE BOURDIER (AVEC LE POUVOIR DE M. GILLES BRUNATI).

2-5- DEMANDE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PAR LA COMMUNE DE LA BRIONNE (DELIBERATION N°168/20)

Rapporteur: M. Jacques VELGHE

Par courrier en date du 21 septembre 2020, Madame la Première Adjointe a notifié à la Communauté d'Agglomération, la délibération du Conseil Municipal de La Brionne du 18 septembre 2020, par laquelle la commune demande la délégation des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » à compter du le janvier 2021.

Conformément à l'article L 5216-5 du CGCT, Il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer dans un délai de 3 mois, à compter de la délibération de la commune qui a fait la demande de délégation. Il peut, soit accepter cette demande, soit la refuser en motivant sa décision.

Lors de la réunion du 9 novembre dernier des Conseils d'Exploitation des deux régies, les membres présents ont émis à la majorité un avis défavorable à cette demande de délégation.

Compte-tenu de cet avis et de la décision du Conseil Communautaire du 13 octobre dernier de se retirer des syndicats intercommunaux auxquels la collectivité adhère en matière d' « eau » et « d'assainissement » :

#### Considérant ces éléments.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des membres :

<u>CONTRE</u>: MM. Bernard LEFEVRE, Jean-Luc BARBAIRE, Mmes Sylvie BOURDIER (2 voix avec le pouvoir de M. Gilles BRUNATI), Armelle MARTIN (2 voix avec le pouvoir de Mme Marie-France DALOT);

<u>ABSTENTION</u>: MM. Christophe LAVAUD, Alain CLEDIERE, Michel PASTY, Mme Céline BOUVIER;

#### décident :

- de refuser la demande de délégation des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » présentée par la commune de La Brionne, en raison des motifs exposés ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes liés à cette délibération.

#### 3- DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3-1- PLAN CLIMAT: PRISE DE PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET AU CAPITAL DE LA SAS CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE DU GRAND GUERET (DELIBERATION N°169/20)

Rapporteur: M. Pierre AUGER

#### Il est exposé:

- Que le projet d'investissement qui pourrait être réalisé par la Communauté d'Agglomération porterait sur la souscription de quatre-vingt-dix-huit (98) actions ordinaires nouvelles, à émettre par la Société CPGG, dans le cadre d'une opération d'augmentation de capital à réaliser de Quatre Mille Neuf Cents Euros (4 900 €), pour le porter de Cinq Mille Euros (5 000 €) son montant actuel, à Neuf Mille Neuf Cents Euros (9 900 €), au moyen de la création de quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions ordinaires nouvelles de dix euros (10 €) chacune, émises au prix unitaire de Mille Vingt Euros (1 020 €), soit avec une prime d'émission unitaire de Mille Dix Euros (1 010 €).
- Que cet investissement se traduirait pour la Communauté d'Agglomération par un versement en numéraire d'un montant global de Quatre Vingt Dix Neuf Mille Neuf Cent Soixante Euros (99 960 €) correspondant à la libération du capital à concurrence de 980 € et de la prime d'émission à concurrence de 98 980 €.
- Que cet apport en fonds propres n'aurait pas vocation à être accompagné d'avance financière complémentaire en compte courant d'associé ni de la délivrance de sûretés en garantie des engagements de la Société CPGG, notamment ceux souscrits auprès des partenaires bancaires impliqués dans le financement du Projet.
- Que l'entrée de la Communauté d'Agglomération au capital de la Société selon les modalités ci-dessus serait réalisée en association avec la SEM ELINA, qui souscrirait 392 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus plus amplement décrite.
- Qu'à la suite de l'augmentation ci-dessus, le capital de la Société CPGG, fixé à Neuf Mille Neuf Cents Euros (9 900 €) serait réparti entre :
  - EDF RENOUVELABLES France à hauteur de 500 actions, soit 50,51 % du capital social;
  - o la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à hauteur de 98 actions, soit 9,89 % du capital social ;
  - o la SEM ELINA, à hauteur de 392 actions ordinaires, soit 39,59 % du capital social.
- Qu'immédiatement après l'augmentation de capital évoquée ci-dessus, il serait procédé à la conclusion, entre les associés de la Société, CPGG d'un Pacte d'Associés (cf. Annexe 1).

En conséquence:

- Vu les dispositions de l'article L.314-28 du Code de l'Energie,
- Vu l'objet social de la Société CPGG et le Projet ci-dessus plus amplement décrit,
- Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et sa compétence en matière de « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »,
- Vu l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de prendre une participation au capital de la Société CPGG,

- Vu le projet de Protocole d'Accord (cf. Annexe 2) résumant et présentant les termes et conditions de l'entrée de la Communauté d'Agglomération au capital de la Société CPGG,
- Vu le projet de Pacte d'Associés devant venir compléter les dispositions de statuts de la Société CPGG et définissant les engagements complémentaires des associés, notamment en termes (i) d'inaliénabilité temporaire des actions souscrites, (ii) de droit de préemption en cas de projet de transfert d'actions, (iii) de droit de sortie et (iv) d'engagements de cession et d'acquisition à terme d'actions permettant à la Communauté d'Agglomération de disposer d'une visibilité sur la liquidité de sa participation et sur ses conditions de sortie, en contrepartie d'un taux de rendement de son investissement prédéfini,

Après avoir entendu le projet d'augmentation de capital de la Société CPGG d'une somme globale de Quatre Mille Neuf Cents Euros (4 900 €), pour le porter de Cinq Mille Euros (5 000 €) son montant actuel à Neuf Mille Neuf Cents Euros (9 900 €), au moyen de la création de quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions ordinaires nouvelles de dix euros (10 €) chacune, émises au prix unitaire de Mille Vingt Euros (1 020 €), soit avec une prime d'émission unitaire de Mille Dix Euros (1 010 €), à libérer par apport de numéraire ou compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de Constater l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de participer à cette augmentation de capital et à la souscription à cette fin, du Protocole d'Investissement et du Pacte d'Associés,
- de donner leur accord exprès à ce projet de prise de participation par la Communauté d'Agglomération, au capital de la Société CPGG par voie de souscription de quatre-vingt-dix-huit (98) actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital décrite, à libérer par apport de numéraire et au projet de ratification du Protocole d'Investissement et du Pacte d'Associés comme formalisant et accompagnant cet investissement,
- d'autoriser, aux fins ci-dessus, les représentants de la Collectivité au sein des organes de gouvernance de la Communauté d'Agglomération à approuver par leurs votes toutes résolutions inscrites à l'ordre du jour ayant cette opération pour objet.
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.
- 3-2- PLAN CLIMAT: MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME TERRITORIALE (PTRE) DE LA RENOVATION ENERGETIQUE SUR LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE (DELIBERATION N°170/20)

Rapporteur: M. Pierre AUGER

Le budget prévisionnel de la PTRE est actuellement envisagé à 169 000€. L'intégralité de ces coûts sera supportée par le SDEC, qui devrait lui-même être financé par la Région.

Les prévisions (objectifs et financement régional) sont présentées ci-dessous :

		Objectifs de réalisation en nombre d'actes	Population de la Plateforme en devenir	Cofinancement Région/SARE
	Information de premier niveau (information générique)	3 025,00		24 200,00€
	Conseil personnalisé aux ménages	2 116,00		105 800,00€
Missions obligatoires	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (ménages)	25,00		20 000,00€
oligatoires	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages		107 562,00	8 964,00€
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux		107 562,00	10 756,00€
Missic	Copropriétés : Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	0		0,00€
Missions optic	Petit tertiaire privé : information de premier niveau	0		0,00€
onnelles	Petit tertiaire privé : Conseil personnalisé	0		0,00€
es	Petit tertiaire privé : Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé		0	0,00€
	TOTAL			169 720,00€

#### Cooptation du SDEC par l'Agglomération pour 2021

Lors de la réunion de Bureau du 17/09/2020, l'Agglomération a décidé de soutenir la candidature présentée par le SDEC et de coopter ce dernier auprès de la Région. Le SDEC a ainsi pu candidater officiellement à l'AMI régional le 29/09/2020.

Les risques financiers afférents à cette plateforme seront portés par le SDEC si les objectifs n'étaient pas atteints en 2021. Ainsi, aucun engagement financier n'a été pris par l'Agglomération sur l'année 2021.

Cette décision de cooptation ne préjuge en rien de la poursuite des missions par le SDEC en 2022. En effet, le GIP « Creuse Habitat », ou une autre structure au service des EPCI pourrait également porter cette PTRE.

Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique définitive

La gouvernance de la plateforme « en devenir » a été prévue pour permettre, dès début 2021, à l'Agglomération et à l'ensemble des EPCI creusois de pouvoir suivre l'activité de la PTRE. Ainsi il est envisagé de réfléchir, dès que possible, à la structuration de la PTRE définitive pour candidater à l'AMI régional avant le 30/06/2021 et lancer l'activité de manière pérenne au 01/01/2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver la participation de l'Agglomération à l'étude d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique à l'échelle du département;
- de mandater M. le Président ainsi que les Vice-Présidents en charge de l'habitat et de la transition énergétique dans le cadre de leurs commissions respectives, pour mener la réflexion sur ce sujet en collaboration avec les EPCI et acteurs locaux.
- 3-3- HABITAT: INSTALLATION DE LA MAISON DE PROJET CŒUR DE VILLE (DELIBERATION N°171/20)

Rapporteur: M. Alain CLEDIERE

La Ville de Guéret et l'Agglomération du Grand Guéret, ainsi que leurs partenaires, ont formulé dans la convention cadre Action Cœur de Ville (ACV) un objectif de redynamisation de la centralité Guéret. Ce renforcement du centre-ville passe par une intervention coordonnée sur plusieurs dimensions (cinq axes d'action) :

1) l'amélioration de l'habitat en centre-ville,

2) le développement économique et le commerce,

3) le développement de l'accessibilité, de la mobilité et des connexions,

4) la mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine,

5) l'accès aux équipements et services publics.

Dans ce cadre, le programme Action Cœur de Ville de Guéret, signé par la Ville de Guéret et l'Agglomération du Grand Guéret le 28 septembre 2018, prévoit, l'installation en centre-ville d'une Maison de projet cœur de ville (action 3).

Ce lieu est destiné à des activités d'information, d'accueil et d'accompagnement du public et de travail partenarial pour :

- La réalisation générale du programme Action Cœur de Ville de Guéret ;

- Le déploiement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement urbain (OPAH-RU), par le service du Grand Guéret et l'équipe d'animation missionnée ;
- Le conseil en matière d'habitat et d'architecture par les partenaires habilités, en particulier le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Creuse;

 Le déploiement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU, sur le quartier « Albatros »);

- Le déploiement de la stratégie de développement commercial du centreville par la Ville de Guéret en lien avec ses partenaires.

L'accueil et l'information dans la Maison de projet seront assurés par le service habitat de l'Agglomération du Grand Guéret et à terme, son opérateur OPAH-RU, le

manager de commerce de la Ville, ainsi que les partenaires UDAP et CAUE. Le lieu pourra permettre aussi aux associations représentatives des commerçants de se réunir et mener leurs activités, ainsi qu'aux acteurs économiques de présenter les dispositifs d'aides relatifs aux commerces.

La maison de projet cœur de ville est mise en place jusqu'au terme de la convention OPAH-RU.

Elle est implantée préférentiellement sur le périmètre marchand de centre-ville afin de bénéficier des flux et de contribuer à la dynamique du secteur.

La Ville assure la mise à disposition de la Maison de projet à ses partenaires précités, dans le cadre d'un partage des coûts avec l'Agglomération du Grand Guéret. La Ville de Guéret et l'Agglomération du Grand Guéret définissent par convention les conditions de mise à disposition des locaux de la Maison de projet Cœur de Ville, tant en termes de fonctionnement que sur l'aspect financier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver l'installation de la Maison de projet cœur de Ville dans les conditions présentées ci-dessus;
- d'approuver la convention d'occupation partagée de locaux jointe en annexe,
- d'autoriser M. le Président à signer la convention d'occupation et de financement avec la Ville de Guéret.
- 3-4- URBANISME: RETRAIT DE LA DELIBERATION N°210 / 18 PORTANT SUR L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) ET SUR SON MAINTIEN EN VIGUEUR (DELIBERATION N°172/20)

Rapporteur: Monsieur Jean Luc MARTIAL

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, M. Thierry DUBOSCLARD déclarant s'abstenir, décident :

- de retirer la délibération n° 210 / 18 portant sur l'évaluation de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et sur son maintien en vigueur, entrainant la caducité de celui-ci, conformément à l'article L 143-28 du code de l'urbanisme.
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et mesures de publicité nécessaires pour rendre cette décision exécutoire.

#### 4- DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur: M. François BARNAUD

4-1- AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER CONCLU AVEC LA SOCIETE « CENTRE LAB » (DELIBERATION N°173/20)

- d'approuver le projet d'avenant joint,
- de fixer le montant des mensualités à 151 mensualités restant à courir, correspondant à un montant de 150,69 € HT, soit 180,82 € TTC, soit un nouveau

loyer à 8 017,78 € HT mensuel, soit 9 621,33 € TTC ; pour la période du 01/01/2021 au 31/07/2033,

- d'autoriser M. le Président à signer l'avenant notarié.

# 4-2- CONVENTIONS PARTENARIAT AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION DE LA NOUVELLE-AQUITAINE (ADI NA) (DELIBERATION N°174/20)

L'association Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine (ADI NA) a pour obiet de soutenir le développement de l'économie réaionale et de l'emploi, en se centrant sur les entreprises industrielles et les entreprises de services qui lui sont associées.

L'ADI NA dispose d'un savoir-faire multi-référentiel qui est adapté selon la complexité des projets, en vue de remplir ses trois grandes missions :

- Accompagner la transformation des Entreprises.
- Accompagner les filières et clusters.
- Soutenir le développement et l'attractivité des Territoires.

La nouvelle convention-cadre triennale de partenariat a pour obiet de préciser la nature des relations entre la Communauté d'Agalomération et l'association, pour les exercices de 2020, 2021 et 2022. Cette convention donnera lieu à la sianature de conventions d'exécution annuelles qui préciseront le contenu du programme des actions à mettre en œuvre chaque année.

Ces actions s'organiseront autour des deux axes d'intervention détaillés ci-après :

- Un programme général d'actions correspondant aux engagements pris dans le cadre de la cotisation annuelle acquittée par la Communauté d'Aaalomération du Grand Guéret.
- Un éventuel programme d'actions spécifiques sortant significativement du cadre de base de la convention, en fonction de sujet(s) de partenariat identifié(s) et qualifié(s) en mode projet par les parties signataires.

La convention annuelle d'exécution pour la période allant du  $1^{\rm er}$  janvier 2020 au 31 décembre 2020 a pour objet de définir :

- Les engagements des deux parties.
- Les modalités de paiement de la cotisation annuelle de 2 951€.
- La participation pour les actions spécifiques qui pourraient être mises en place par ADI NA.

- d'approuver la convention annuelle d'exécution 2020, telle que jointe en annexe.
- d'approuver la convention-cadre triennale de partenariat, telle que jointe en annexe,
- d'autoriser M. le Président à signer la convention d'exécution annuelle 2020,
- d'autoriser M. le Président à signer la convention-cadre triennale de partenariat pour les exercices de 2020, 2021 et 2022,
- d'inscrire les montants de cotisation annuelle dans le budget principal pour les exercices de 2020, 2021 et 2022.

# 4-3- REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES LOCALISEES SUR LE TERRITOIRE DU GRAND GUERET (DELIBERATION N°175/20)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises ;
- d'approuver la mise à disposition, à titre gracieux pour les professionnels et les usagers, à compter de décembre 2020 et pour tout l'exercice 2021, de deux solutions numériques : une plateforme de e-commerce proposée par « C'est creusois », et une application de géolocalisation des offres de services itinérantes proposée par « Pile Ici » ;
- d'autoriser M. le Président à signer les contrats proposés par « C'est creusois » et par « Pile Ici », dont les projets sont joints en annexe,
- de déléguer l'instruction des demandes à la Commission de Développement Economique et Enseignement Supérieur;
- d'autoriser M. le Président à signer les notifications aux entreprises bénéficiaires.

#### 5- DIRECTION INGENIERIE TECHNIQUE - RESSOURCES NATURELLES

# 5-1- FINANCEMENT DU POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERES 2021 (DELIBERATION N°176/20)

Rapporteur: M. Jacques VELGHE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident:

d'accepter le plan de financement pour l'année 2021, tel que proposé dans le tableau ci-dessous :

Dépenses liées à l'animation du CTMA sur la Gartempe	Montant prévu
Salaire et charges du poste de Technicien Rivières (50% d'un temps plein de technicien)	Rémunération brute = 13 500 €  Charges sociales et patronales = 6 000 €
Total:	19 500 €
Participation financière de l'Agence de l'Eau (50 %)	9 750 €
Dépenses liées à l'animation du CTMA sur la Creuse aval	Montant prévu
Salaire et charges du poste de Technicien Rivières (50% d'un temps	Rémunération brute = 13 500 €
plein de technicien)	Charges sociales et patronales = 6 000 €
Total:	19 500 €
Participation financière de l'Agence de l'Eau (50 %)	9 750 €

- d'autoriser M. Le Président à procéder aux demandes de participation financière de l'Agence de l'Eau,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### 6- DIRECTION PETITE ENFANCE

Rapporteur: Mme Armelle MARTIN

# 6-1- MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU POLE PETITE ENFANCE DU GRAND GUERET (DELIBERATION N°177/20)

Le document réactualisé intègre les modifications suivantes :

- Les critères d'attribution de places ont été revus avec la suppression du critère « fréquentation antérieure d'un frère ou d'une sœur » et le maintien des 5 autres critères dans l'ordre du suivant (page 7 version 1-2021) :
  - 1. Enfants porteurs de handicaps (après validation par le médecin de la structure) en application des articles L.114-1 et L.114-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles et de la volonté de la branche Famille de la CNAF;
  - 2. Familles domiciliées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (un enfant inscrit qui quitte le territoire communautaire pourra rester dans la structure jusqu'à sa scolarité);

3. Présence simultanée d'une fratrie, naissances multiples :

- 4. Les familles en situation sociale fragilisée (familles monoparentales, réinsertion...);
- 5. L'ancienneté de la demande (la date faisant foi est celle du rendez-vous avec la coordonnatrice et non celle du premier contact).

L'activité professionnelle des parents n'est pas une obligation (Lettre Circulaire 2014-009 du 26 mars 2014)

 Dans la version initiale du règlement, il était demandé aux parents de transmettre les dates de congés un mois avant. Il est proposé de renoncer à cette exigence et de supprimer la phrase suivante: « Attention, dans les deux cas, les dates de congés devront impérativement être communiquées aux structures le mois précédent, pour être prises en compte » à la page 11 de la version 1 -2020 du règlement.

Dans ces conditions, il est souhaitable de permettre aux parents ayant des horaires « variables », de déduire les congés prévus au contrat à la journée, et non plus à la semaine, comme pour les parents ayant des horaires « fixes ». Le mot « journée » remplace ainsi le mot « semaine » pour la phrase : « Ces congés seront ensuite déduits à la journée ».

Les autres termes de la partie 1 sur le calcul des nombres d'heures réservées restent inchangés dans la version 1-2021 à la page 11.

Le document présenté a été soumis à l'avis de la CAF et aux services de la PMI du Conseil Départemental de la Creuse ainsi qu'à la Commission Petite Enfance.

- d'approuver les modifications du règlement de fonctionnement du pôle petite enfance tel que joint en annexe, avec effet au 1er janvier 2021,
- d'autoriser M. le Président à signer ledit règlement de fonctionnement,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 6-2- MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S DU GRAND GUERET (DELIBERATION N°178/20)

Le document intègre les modifications suivantes:

- Dans le cadre du bon déroulement des temps d'animations, il est précisé, à la page 13 du document que l'utilisation des téléphones portables par les participants doit être limitée.
- En matière de règle d'hygiène, il est proposé d'ajouter la phrase « Lorsque les tapis pour bébés sont salis, ils doivent être nettoyés par l'assistant(e) maternel(le) ou le parent accompagnateur. » à la page 14 du document.

Le Conseil du RAM et la Commission Petite Enfance ont validé ces compléments apportés au règlement de fonctionnement, dont l'application entrera en vigueur dès la signature du document.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les modifications du règlement de fonctionnement du Relais des Assistant(e)s Maternel(les)tel que joint en annexe, avec effet dès sa signature,
- d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente en charge de l'accueil de la petite enfance, à signer ledit règlement de fonctionnement,
- d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente en charge de l'accueil de la petite enfance, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 6-3- CONVENTION POUR L'ACCUEIL OCCASIONNEL DES ENFANTS LORS DE FORMATIONS REGLEMENTAIRES ET OBLIGATOIRES DES ASSISTANTS FAMILIAUX ET MATERNELS AU SEIN DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DU GRAND GUERET (DELIBERATION N°179/20)

Par convention en date du 17 décembre 2013, le Conseil Départemental de la Creuse et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, ont défini les modalités d'accueil occasionnel des enfants en EAJE lors des formations réglementaires et obligatoires des assistants familiaux et maternels.

La lettre circulaire 2019-005 du 5 juin 2019 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales prévoit un changement de tarification pour ce type d'accueil.

En revanche, aucune modification n'est précisée pour le tarif appliqué aux enfants accueillis lors des formations réglementaires et obligatoires des assistant(e)s maternel(le)s dépendant des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Le maintien du tarif précédemment appliqué a été confirmé par les services de la CAF Creuse. Il est donc proposé de conserver le tarif moyen, calculé annuellement pour chaque EAJE, pour les assistant(e)s maternel(le)s.

- d'approuver la nouvelle convention pour l'accueil des enfants lors des formations réglementaires et obligatoires des assistants familiaux et maternels, telle que jointe en annexe, avec effet dès sa signature,
- d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente en charge de l'accueil de la petite enfance, à signer ladite convention,

 d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente en charge de l'accueil de la petite enfance, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 7- DIRECTION SPORT TOURISME

# 7-1- TARIFS DU PARC ANIMALIER DES MONTS DE GUERET A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021 (DELIBERATION N°180/20)

Rapporteur: M. Bernard LEFEVRE

La commission « Tourisme et sports de nature » qui s'est réunie le 23 septembre 2020 propose de maintenir les tarifs 2021 du Parc Animalier, au même niveau que les tarifs 2020, comme suit :

Individuels		Groupe	es *
Adultes	12€/pers	Adultes	11 €/pers
Enfants de 4 à 17 ans Etudiants Demandeurs d'emploi Personnes à mobilité réduite	8,50 €/pers	Enfants de 4 à 17 ans	7,50 €/pers

#### Tarif famille: 2 adultes, 3 enfants, le troisième enfant est gratuit.

Scolaires*					
Ecoles maternelles, primaires, IME et CLSH de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret avec visite guidée	4 €/pers	Collèges et Lycées	8 €/pers		
Ecoles maternelles , primaires, IME et CLSH hors de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret avec visite guidée	6 €/pers	Supplément Module pédagogique ou activité manuelle Maternelle, primaire, IME, CLSH	3 €/pers		

<sup>\*</sup>Groupe de 20 personnes minimum avec une gratuité par tranche de 20 et pour les chauffeurs de car

Abonnements et CE				
Pass annuel loup nominatif adulte	30 €/pers			
Pass annuel loup nominatif				
Enfants de 4 à 17 ans, Etudiants,	25 €/pers			
Demandeurs d'emploi				
Carnet d'abonnement CE Adulte				
10 entrées non nominatives sans date de	100 €			
validité				
Carnet d'abonnement CE Enfant 4 à 17 ans				
10 entrées non nominatives sans date de	75 €			
validité				
PASSEPORT				
PASSEPORT INTERSITE ADULTE	11 €			
PASSEPORT INTERSITE ENFANT	7,50 €			

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité, approuvent ces tarifs pour 2021.

7-2- TARIFS DU SERVICE SPORTS NATURE ET DU PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021 (DELIBERATION N°181/20)

Rapporteur: M. Jean-Luc BARBAIRE

La commission « Tourisme et Sports de Nature » propose de maintenir l'essentiel des tarifs 2021 au niveau des tarifs 2020, à l'exception des tarifs de location de VTT et des séjours VTT. Pour ces derniers, compte-tenu des conditions de location (site distant, temps de travail consacré à la location et à l'entretien des VTT et tarifs pratiqués sur d'autres territoires) et de l'augmentation des tarifs des prestataires des stages, la commission propose d'augmenter les tarifs en 2021 (proposition en rouge dans le tableau).

Activités accompagnées et/ou encadrées Séance assurée à partir de 6 personnes	7-17	ons ans	18 ans	et plus
Randonnée VII	sans location VTT	avec location VTT	sans location VTT	avec location VTT
Nanaaniaa TT	8 €	12 €	10 €	14 €
Canoé	8	€	10	) €
Escalade	7€			
Orientation-Rando thématique - animations diverses	5€			
Groupes - 10 personnes minimum	7-17 ans 18 ans et plus		et plus	
VTT-Canoé (y compris matériel)	10 €			
Orientation-Rando thématique		5 €	i	
	HE	URE	JOUR	RNEE
Mise à disposition d'un animateur	25 €		150 €	
	Petite descent	e (1/2 journée)	Grande Desce	ente (journée)
Descente canoé accompagnée en rivière à partir de 7 ans, accompagnement par un adulte pour les mineurs	<b>12€</b> / pe	ersonne	<b>20€</b> / pe	ersonne

LOCATION VTT	DEMIJOURNEE	JOURNEE	2 JOURS	SEMAINE (7 jours)
VTT ADULTE Randonnée (de 26" à 29")	8 €/10 €	12 € / 14 €	20 € / 24 €	60 € / 72 €
VTT ENFANT Randonnée (de 12" à 24")	5	7	12	35
VTT Enduro ou Electrique	20 €/ 22 €	30 € / 34 €	50 € / 54 €	160 € / 162 €
VTT GROUPE (à partir de 10)	5 € / ∨π / <b>7 €</b>	7 € / VTT / <b>9 €</b>		
PORTE-BEBE à fixer sur un vélo		3 / 4 €		W CALLERY COLD COLD COLD COLD COLD COLD COLD COLD
PORTE-VELO pour 3 vélos		5 / 6 €		

Offre Pass'Time découverte	Offre Pass'time Permanente
Vélo à assita	nce électrique
Demi journée gratuite pour une 1/2 journée payante ou journée gratuite pour une journée payante	16 € / <b>18 €</b> la demi journée ou 24 € / <b>26 €</b> la journée

LOCATION MATERIEL NAUTIQUE	DEMI-HEURE	HEURE	2 HEURES	JOURNEE	SEMAINE
Kayak 1 place	5 €	7€			
Canoé 2-3 places	7 €	10 €			
Paddle	5 €	7€			
Pédalo 2 places	7 €	10 €			
Pédalo 4 places	10 €	15€			
Barque 1-3 places sans moteur	7€	10€		30 €	120 €
Barque 1-3 places avec moteur		15 €	30 €	45 €	180 €

ANIMATIONS BASES DE LOISIRS	DEMI-HEURE	HEURE	2 HEURES
Animation Swin Golf, tir à l'arc ou autres	5€	10 €	
Mini golf		3 €	
Location balles, disc et cannes Swin Golf, raquette de tennis et balles, perte de balle golf		3 €	
Casse ou perte Club de Golf		80 €	
Casse ou perte raquette de tennis		30 €	

Parc Aventure de Chabrières	PAH Seul	PAH + Parc Animalier
Filet (3-7 ans)	Gratuit	
Parcours Vert	10 €	16€
Parcours Bleu (+ vert)	14 €	20 €
Parcours Rouge (+ bleu + vert)	16€	22 €
Groupes - 15 personnes minimum	moins de 12 ans	12 ans et plus
PAH seul	8 €	12 €
PAH + Parc Animalier	14 €	19 €

		7	
Activités Tyrolienne Géante	Tarif unique	offre découverte Pass'time	offre permanente Pass'time
Tyrolienne 1 passage	10 €	1 gratuité pour 1 payante	8€
Tyrolienne 2 passages (utilisable par plusieurs personnes)	16 €		
Carte 5 passages (utilisable par plusieurs personnes)	35 €		
Navette Agglo'barque	Aller Simple	Aller/Retour	
Agglo'Barque	1 € / personne	1,5 € / personne	
Agglo'Barque pour accès activités des bases	Gratuit	Gratuit	
	12 ans et +	6-11 ans	Moins de 6 ans
Balade en Agglo'barque (1h30)	5€	3 €	gratuit
Pass activités Anzême/Jouillat			
3 activités :	Call Main, SM And K. Tar AND And Mills and Annals Main view and an execution from the attendance (1, 100 and 2, 100)		
- 1 passage tyrolienne		14.6	
- Accès Golf ou mini golf ou Animation tir à l'arc (30') - Paddle ou Kayak pour une personne (30') + 1 Aller/Retour en Agglo'Barque		16 €	
Pass Sensation Grimp' (1 accès Glénic' Grimp + 1 accès tyrolienne Géante Jouillat)		15 €	
Pass Sensation Canoë' Grimp (les Sensations XXL avec la grimpe à			
Glénic, la descente en canoë entre Glénic et joui tyrolienne Géante)		25 €	

Festival des sports nature	Tarif Licenciés FFTRI	pass compétition non licenciés
Swim run ou Raid distance xs (équipe de 2)	24 €	
Swim run XS ou Raid en solo	15 €	
Swim run ou Raid distance S (équipe de 2)	40 €	
Swim run ou Raid S en solo	25 €	2 €
Swim Run ou Raid distance M (équipe de 2)	80 €	
O'libre 1500m	10 €	
O'libre 3000m	10 €	
Raid famille (par équipe)	20 €	

Séjours sportifs (hors assurance facultative) / Tarif par personne	Tarif Public
Séjours VTT (du lundi au vendredi)	285 € (265 €)
Séjours VTT (du lundi au vendredi) sans hébergement	173 € (153 €)
Journée VTT sans repas midi	26 €
Forfait remontées Enduro VTT	12€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident d'approuver ces tarifs pour 2021.

# 7-3- TARIFS DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021 (DELIBERATION N°182/20)

Rapporteur: M. Jean-Luc BARBAIRE

La commission «Tourisme et Sports de Nature» propose de maintenir les tarifs des hébergements touristiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, à l'exception des gîtes de St Victor en Marche.

Pour ces derniers, suite à l'affectation du chalet 917 pour les besoins du personnel du site, la capacité des 6 autres chalets 5 lits, a été portée à 6 lits, permettant ainsi de conserver la capacité totale d'accueil du site à 54 lits. De ce fait, pour 2021, un seul tarif contre deux antérieurement, sera appliqué pour la location des gîtes de St Victor en Marche, en fonction des périodes et du nombre de nuit. Les nouveaux tarifs sont mentionnés en rouge dans le tableau ci-après.

Concernant les autres tarifs (campings et services), la commission tourisme propose également le maintien des tarifs 2020.

### Gites et chalets 2021

		2020		202	1
	Périodes	BASSE ET MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE ET MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON
	Semaine	245	357	245	357
JOUILLAT	Weekend 2 nuits	112		112	
5 places	Weekend 3 nuits	147		147	
5 places	Court séjour 4 nuits	176		176	
	Court séjour 5 nuits	200		200	
	Mois	318		318	
	Semaine	217	329	217	329
ANZEME	Weekend 2 nuits	106		106	
MOBILHOMES	Weekend 3 nuits	141		141	
4 places	Court séjour 4 nuits	168		168	
	Court séjour 5 nuits	190		190	
	Semaine	371	525	343	511
	Weekend 2 nuits	160		144	
ST VICTOR EN MARCHE	Weekend 3 nuits	195		180	
6 places	Court Séjour 4 nuits	236		220	
9 GITES	Court Séjour 5 nuits	290		280	a* 11
	Mois	424		424	
	Semaine	217	364	217	364
	Weekend 2 nuits	112		112	
	Weekend 3 nuits	147		147	
LA CHAPELLE TAILLEFERT	Court Séjour 4 nuits	176		176	
4/ 6 places	Court Séjour 5 nuits	200		200	
	Mois	318		318	

### Redevance mobil homes et caravanes Camping d'Anzême

REDEVANCE ANNUELLE MOBILHOMES ANZEME (charges comprises, mais hors taxe de séjour) – Proposition de reconduction à l'identique de 2020	
Redevance annuelle à répartir par trimestre	1135,00 €
1er trimestre	200,00 €
2ème trimestre	200,00 €
3ème trimestre	535,00 €
4ème trimestre	200,00 €
Redevance caravane (charges comprises, mais hors taxe de séjour)	
3 mois (juillet-août-septembre)	475,00 €
6 mois (mai à octobre)	660,00€

Tarif des campings d'Anzême et La Chapelle Taillefert

larif des campings d'Anzeme et La Chapelle Taillefert		
	2021	
Adulte	3,00 €	
Enfant (4-10ans)	1,70 €	
Enfant (-4ans)	Gratuit	
Véhicule	2,20€	
Tente ou caravane	2,20€	
Camping car	3,90 €	
Visiteur	3,00 €	
Animaux	Gratuit	
Branchement électrique	3,00 €	
Douche visiteur	1,70 €	
Lave linge et sèche linge	2,00 €	
Forfait 2 personnes + tente ou caravane et véhicule/ ou camping car	9,50€	

#### Services des hébergements touristiques

	2021
Locations de draps (St Victor et La Chapelle Taillefert)	8 € la paire
Location linge de toilette (St Victor et La Chapelle Taillefert) (Comprenant : 2 draps de bain et 2 serviettes)	10 € le lot
Location Kit Famille La Chapelle Taillefert – Gîte 5 personnes Kit comprenant : 1 paire de draps/lit + 1 drap de bain et 1 serviette/pers.	45 € le kit
Location Kit Famille St Victor Kit comprenant: 1 paire de draps/lit + 1 drap de bain et 1 serviette/pers.	50 € le kit
Forfait ménage week-end et semaine (Jouillat, La Chapelle Taillefert, Mobilhomes)	50 €
Forfait ménage week -end et semaine St Victor	60 €
Forfait ménage pour les locations au mois sur tous les sites	100€
Caution pour <u>location semaine et week end</u> St Victor	250 €
Caution pour <u>location semaine et week end</u> La Chapelle Taillefert, Jouillat, Mobilhomes d'Anzême	170€
Caution pour <u>location au mois</u> La Chapelle Taillefert, Jouillat, Mobilhomes d'Anzême	300 €
Caution pour <u>location au mois</u> St Victor	400 €
Caution <u>ménage</u> location week-end et semaine (La Chapelle Taillefert, Jouillat, Mobilhomes d'Anzême)	50 €
Caution <u>ménage</u> location week-end et semaine St Victor	60 €
Caution <u>ménage</u> location au mois sur tous les sites	100€
Kit bébé (lit parapluie, chaise haute, baignoire) sur tous les sites  Remises tarifaires :	Gratuit

#### Remises tarifaires:

Il est proposé de renouveler les remises variant de 10 à 30 % pour permettre à l'Office de Tourisme, dans le cadre de la commercialisation des hébergements, de coller aux attentes du marché, d'être réactif en matière de promotion dans le cadre de montages de produits touristiques, d'événements sportifs...

Il est proposé d'adopter les mêmes remises entre 10% et 30 %, pour les prestations sport nature, commercialisées par l'Office, dans les mêmes conditions que pour les hébergements.

Il est proposé de renouveler également la possibilité de remise de 20 % pour toutes réservations de 4 gîtes et plus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité, décident d'approuver ces tarifs et remises pour 2021.

#### 7-4- PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE LA PISTE DE VTT CROSS-COUNTRY INTERNATIONAL DE PIERRE LA GROSLE (DELIBERATION N°183/20)

Rapporteur: M. Jean Luc BARBAIRE

Le plan de financement hors taxes (Bâtiment et piste VTT, hors énergie) se décompose de la manière suivante :

Dépenses	Hors taxes	Recettes	Hors taxes
Honoraires	14 000 €	FNADT Creuse	70 581 €
Travaux bâtiment	121 000 €	Région Nouvelle Aquitaine	45 000 €
Aménagement Piste VTT	15 000 €	Département de la Creuse	4 419 €
		Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	30 000 €
Total	150 000 €	Total	150 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

d'approuver ce plan de financement,

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires tels que précisés dans le tableau ci-dessus.

#### 8- DIRECTION DE L'INGENIERIE FINANCIERE ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur: M. ERIC BODEAU

Le principe d'UNITE applicable aux budgets locaux prévoit la possibilité d'ajuster tout au long de l'année les prévisions budgétaires initiales, par le biais de décisions modificatives. Ces décisions modificatives restent soumises aux mêmes conditions de vote que le budget primitif, eu égard au principe de parallélisme des formes.

# 8-1- <u>BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2020 (DELIBERATION N°184/20)</u>

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes:

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
■ DEPENSES DE FO	ONCTIONNEMENT	

Chapitre 011 - Charges a caractere general	5 475.35 €
- Organisation Assemblée générale du Territoire =	2 000.00 €
- Logistique Conseil Communautaire =	2 500 00 €

-	Cabinet (frais divers) = Frais de prestation du cabinet en charge du suivi de la dette = Solde prestation « accompagnement réorganisation des services » = Honoraire avocat – projet photovoltaïque = €	2 200.00 € 10 399.80 € 12 600.00 € 2 700.00		
-	Paramétrage logiciel finances pour mise en place ASAP = Réimputation cotisation FNCCR du chapitre 65 au chapitre 011 =	2 023.00 € 53.15€		
-	Réaffectation crédit tribunal initialement provisionné (contentieux DGS) = Frais de commission Office de Tourisme (15% sur location Gîtes) =	1 500.00 € 9 799.40 €		
_	Suppression de l'étude PCAET =	- 30 000.00 €		
-	Suppression crédits animation prison BMI (annulation) =	- 2000.00 €		
-	Virement des crédits « médecine du travail » au chapitre 012 =	- 2 300.00 €		
-	Suppression crédits animation astronomie BMI (annulation) =	- 5000.00 €		
Ch	Réaffectation de crédits AAGV à l'investissement pour travaux sinistre = napitre 012 – Charges de personnels et assimilées	-1 000.00 €		
<u> </u>	Virement au chapitre 67 pour remboursement au budget PARC	- 10 /51.51 €		
	du salaire d'un agent du Parc en cours de reclassement			
	au budget principal =	- 21 000.00 €		
-	Virement des crédits « formation » en investissement			
	(pour achat appareil photo) =	- 825.00 €		
-	Réimputation des dépenses médecine du Travail CDG			
	du chapitre 011 au 012 =	2 300.00 €		
-	Reprise de service sur agent muté CNRCAL =	573.49 €		
Cr	napitre 65 – Autres charges de gestion courante			
_	Formation Elus suite à délibération = Réaffectation de crédits au chapitre 011	10 000.00 €		
_	(cf honoraire avocat photovoltaïque) =	- 2 700.00 €		
_	Réaffectation de crédits au chapitre 011 (cf cotisation FNCCR) =	- 53.15 €		
Ch	apitre 67 – Charges exceptionnelles			
_	Remboursement salaire agent du Parc mis à disposition			
	du budget principal (virement depuis le chapitre 012 =	21 000.00 €		
-	Réaffectation de l'enveloppe « don de congé des			
	agents/soutien développement économique » initialement			
	inscrite en provision=	18 000.00 €		
<u>Ch</u>	apitre 68 – Dotation aux provisions	- 42 573.49 €		
-	Réaffectation des crédits au chapitre 012 (reprise de service) =	- 573.49 €		
-	Actualisation des besoins en provisions = Réaffectation au chapitre 67 de l'enveloppe	- 22 500.00 €		
-	« congé agents / soutien développement économique » =	- 18 000.00 €		
_	Réaffectation de la provision contentieux DGS au chapitre 011 =	- 1500.00 €		
Ch	apitre 022 – Dépenses imprévues			
-	Ajustement suite à nouvelles recettes du Fonds			
	pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique =	1 990.40 €		
-	Réaffectation au chapitre 011 pour frais de commission Office Tourisme =	- 9 799.40 €		
-	Réaffectation de crédits au chapitre 023 pour virement à			
	l'investissement (achat copieurs) =	- 3060.00 €		
- Ch	Variable d'ajustement pour équilibre DM =	- 2 854.90 €		
<u>Cn</u>	apitre 023 – Virement à l'investissement	10 /53.47 €		
	PROFITED BE FOLIOTIONINE HENE			
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
002	2 Excédents antérieurs reportés			
-	Intégration de la reprise de résultat suite à la dissolution des 3 lacs de la dissolution de la dissol	de 2013/2014		
Ch	(régularisation) = 2 461.18 €  apitre 74 – Dotations et participations :	22 000 00 6		
<u>U11</u>	<u>- 22 000.00 €</u>			

-	Annulation animation BMI astronomie =	- 5000.00 €
-	Annulation animation BMI prison =	- 2 000.00 €
-	Suppression de la subvention SDEC étude PCAET	
	(avec suppression de la dépense en contrepartie) =	- 15 000.00 €
Cl	napitre 77 – Produits exceptionnels :	. 6 765.59 €
-	Remboursement assurance sinistre AAGV =	4 775,19 €
-	Remboursement FIPHFP (aménagement poste) =	1 990,40 €

#### ■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

				SECTION DE FO	NCTIO	NNEMENT			
		DEPENSES		RECETTES					
	Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	Total		Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	Total
011	Charges à caractère général	2 591 498,25 €	5 475,35 €	2 596 973,60 €	002	Excédents antérieurs reportés	2 206 631,54 €	2 461,18 €	2 209 092,72 €
012	Charges de personnels et assimilées	5 830 1 50,00 € -	18 951,51 €	5 811 198,49 €	70	Ventes, prestations de service	759 614,00 €		759 614,00 €
014	Attenuation de produits	4 870 928,00 €		4 870 928,00 €	73	Produits issus de la fiscalité	13 651 339,00 €		13 651 339,00 €
022	Dépenses imprévues	88 789,09 € -	13 723,90 €	75 065,19 €	74	Subventions d'exploitation	4 404 382,30 € -	22 000,00 €	4 382 382,30 €
65	Autres charges de gestion courant e	5 555 474,51 €	7 246,85 €	5 562 721,36 €	75	Autres produits de gestion courante	249 483,00 €		249 483,00 €
66	Charges financières	182 150,00 €		182 150,00 €	77	Produits exceptionnels	145 186,00 €	6 765,59 €	151 951,59 €
67	Charges exceptionnelles	1 199 362,99 €	39 000,00 €	1 238 362,99 €	78	Reprises sur provisions			- €
68	Dot ations aux provisions	73 740,00 € -	42 573,49 €	31 166,51 €					- €
TOTAL	OPERATIONS REELLES	20 392 092,84 € -	23 526,70 €	20 368 566,14 €	TOTAL	OPERATIONS REELLES	21 416 635,84€ -	12 773,23 €	21 403 862,61 €
023	Virement à l'investissement	189 543,00 €	10 753,47 €	200 296,47 €					
042	Transferts entre sections	835 000,00 €		835 000,00 €					
TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	1 024 543,00 €	10 753,47 €	1 035 296,47 €	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	- €	- €	. €
TO	DTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	21 416 635,84 € -	12 773,23 €	21 403 862,61 €	ī	OTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	21 416 635,84 € -	12 773,23 €	21 403 862,61 €

Solde fonctionnement

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### ■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

00	01 Déficit antérieurs reportés	1 532.69 €
-	Diminution du déficit antérieur reporté compte tenu de la reprise de rés régularisation a posteriori de la dissolution des 3 lacs	
C	hapitre 204 – Subventions d'équipement	140 000.00 €
-	Fonds de concours = Subvention au budget annexe Immobilier d'entreprise (travaux parking Centre Lab et réparation dispositif	100 000.00 €
	kmx sur bâtiment CRD) =	40 000.00 €
Cl	napitre 21 – Immobilisation corporelles	3 885.00 €
-	Appareil photo service communication = Acquisition photocopieurs =	825.00 € 3 060.00 €
CI	napitre 23 – Immobilisation en cours	- 131 598.84 €
-	Réaffectation crédits fonds de concours et subvention au budget immobilier d'entreprises au chapitre 204 = Réparation sinistre AAGV =	- 140 000.00 € 8 401.16 €

### 

- Contrepartie du solde des comptes d'avances et réinscription aux comptes définitifs (chapitre 041 – comptes 23 et subdivisés) pour les projets :

- o SCOT =
- o Crèche (ventilation) =
- o Tiers-Lieu =

4 005.00 € 6 895.69 € 1 159 000.00 €

#### ■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Solde des avances

o SCOT =

o Crèche (ventilation) =

o Tiers-Lieu =

4 005.00 €

6 895.69 €

1 159 000.00 €

#### ■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

				SECTION D'IN	VESTIS	SSEMENT				
		DEPENSES			RECETTES					
	Chapitres	Crédits ouverts RAR+BP+DM	DM	TOTAL		Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	TOTAL	
001	Déficits antérieurs reportés	112 854,64 €	- 1 532,69 €	111 321,95 €	001	Excédents antérieurs reportés	- €		- €	
16	Emprunts et dettes	1 024 543,00 €		1 024 543,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	546 074,31 €		546 074,31 €	
20	Immobilisations incorporelles	265 320,62 €		265 320,62 €	13	Subventions d'investissement	1 870 830,31 €		1 870 830,31 €	
204	Subventions d'équipement	176 937,67 €	140 000,00 €	316 937,67 €	16	Emprunts à mobiliser	8 400,00 €		8 400,00 €	
21	Immobilisations corporelles	301 419,36 €	3 885,00 €	305 304,36 €	27	Remboursement prêts	107 910,74€		107 910,74 €	
23	Immobilisations en cours	1 498 495,78 €	- 131 598,84 €	1 366 896,94 €						
26	Participation créances rattachées à des participations	100 000,00 €		100 000,00 €						
27	Immobilisations financières	78 187,29 €		78 187,29 €						
TOTAL	OPERATIONS REELLES	3 557 758,36 €	10 753,47 €	3 568 511,83 €	TOTAL	L OPERATIONS REELLES	2 533 215,36 €	- €	2 533 215,36 €	
					021	Virement du fonctionnement	189 543,00 €	10 753,47 €	200 296,47 €	
041	Opérations patrimoniales		1 169 900,69 €	1 169 900,69 €	040	Transferts entre sections	835 000,00 €	- €	835 000,00 €	
					041	Opérations patrimoniales		1 169 900,69 €	1 169 900,69 €	
TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	- €	1 169 900,69 €	1 169 900,69 €	TOTAL	L OPERATIONS POUR ORDRE	1 024 543,00 €	1 180 654,16 €	2 205 197,16 €	
1	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 557 758,36 €	1 180 654,16 €	4 738 412,52 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 557 758,36 €	1 180 654,16 €	4 738 412,52 €	
					Mark Street	C-1-1-1				

La commission des Finances réunie le 10 novembre 2020, a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- > d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,
- > de charger Monsieur le Président de leur exécution.
- 8-2-BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES DECISION MODIFICATIVE N°1 -2020 (DELIBERATION N°185/20)

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 011 – Charges à caractère général ..... - 99.00 €

Réaffectation des crédits « médecine du Travail CDG » au chapitre 012

Affectation des dépenses médecine du Travail CDG

#### ■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Etat néant

#### ■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

				SECTION DE F	ONCTI	ONNEMENT					
		DEPENSES				RECETTES					
	Chapitres Crédits ouverts DM Total Chapitres		Crédits ouverts RAR+BP+DM	DM	Total						
011	Charges à caractère général	289 540,00 € -	99,00 €	289 441,00 €	002	Excédents antérieurs reportés					
012	Charges de personnels et assimilées	175 750,00 €	99,00 €	175 849,00 €	013	Atténuation de charges					
65	Autres charges de gestion courante	48 006,00 €		48 006,00 €	70	Produits des services					
66	Charges financières	69 800,00 €		69 800,00 €	74	Dotations et participations					
67	Charges exceptionnelles			- €	75	Autres produits de gestion courante	417591,67		417 591,67 €		
68	Dotations aux provisions	4 455,00 €		4 455,00 €	77	Produits exceptionnels	496277,21		496 277,21 €		
TOTAL	OPERATIONS REELLES	587 551,00 €	- €	587 551,00 €	TOTAL	OPERATIONS REELLES	913868,88		913 868,88 €		
023	Virement à l'investissement	239817,88		239 817,88 €							
042	Transferts entre sections	86500		86 500,00 €							
TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	326 317,88 €		326 317,88 €	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	0		- €		
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	913 868,88 €		913 868,88 €		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	913 868,88 €		913 868,88 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

**■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT** 

KMX bâtiment CRD

Travaux parking Centre Lab

#### ■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Subvention d'investissement du budget principal

### ■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

				SECTION D'	INVEST	ISSEMENT			
		DEPENSES					RECETTES		
	Chapitres	Crédits ouverts RAR+BP+DM	DM	TOTAL		Chapitres	Crédits ouverts RAR+BP+DM	DM	TOTAL
001	Déficits antérieurs reportés	169 060,06 €		169 060,06 €	001	Excédents antérieurs reportés	- €		- (
16	Emprunts et dettes	290 000,00 €		290 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	162881,12€		162 881,12 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €		10 000,00 €					- (
21	Immobilisations corporelles	42 735,56 €	24 000,00 €	66 735,56 €	13	Subventions d'investissement	32 295,77 €	40 000,00 €	72 295,77 €
23	Immobilisations en cours	9 699,15 €	16 000,00 €	25 699,15 €	16	Emprunts et dettes	- €		- €
TOTAL	OPERATIONS REELLES	521 494,77 €	40 000,00 €	561 494,77 €	TOTAL	OPERATIONS REELLES	195 176,89 €	40 000,00 €	235 176,89 €
					021	Virement du fonctionnement	239 817,88 €		239 817,88 €
					040	Transferts entre sections	86 500,00 €		86 500,00 €
TOTAL	OTAL OPERATIONS POUR ORDRE			. (	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	326317,88		326 317,88 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	521 494,77 €		561 494,77 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		521 494,77 €		561 494,77 €

La commission des Finances réunie le 10 novembre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

> d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,

#### > de charger Monsieur le Président de leur exécution.

# 8-3- BUDGET ANNEXE SPANC DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2020 (DELIBERATION N°186/20)

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### ■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Cotisation FNCCR (modification imputation)

<u>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</u>.... - 53.15 €

- Transfert de crédits au chapitre 011 (FNCCR)

#### ■ RECETTES D'EXPLOITATION

#### Etat néant

#### ■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

				SECTION DE FO	NCTIO	NNEMENT			
		DEPENSES		RECETTES					
	Chapitres	Chapitres Crédits ouverts RAR+BP+DM DM Total Chapitres		Chapitres	Crédits ouverts RAR+BP+DM	DM	Total		
011	Charges à caractère général	7 542,00 €	53,15€	7 595,15 €	002	Excédents antérieurs reportés	17 376,38 €		17 376,38 €
012	Charges de personnels et assimilées	50 212,00 €		50 212,00 €	70	Ventes, prestations de service	34 373,00 €		34 373,00 €
022	Dépenses imprévues	- €		- €	73	Produits issus de la fiscalité	- €		- €
65	Autres charges de gestion courante	57,00 € -	53,15€	3,85€	74	Subventions d'exploitation	- €		- €
66	Charges financières	- €		- €	75	Autres produits de gestion courante	- €		- €
67	Charges exceptionnelles	21 600,00 €		21 600,00 €	77	Produits exceptionnels	28 231,62 €		28 231,62 €
68	Dotations aux provisions	- €		- €	78	Reprises sur provisions	- €		- €
TOTAL	OPERATIONS REELLES	79 411,00 €	- €	79 411,00 €	TOTAL	OPERATIONS REELLES	79 981,00 €	. €	79 981,00 €
023	Virement à l'investissement	- €		. €					
042	Transferts entre sections	570,00 €		570,00 €					1
TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	570,00 €	. €	570,00€	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	- €	. €	. €
TO	OTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	79 981,00 €	. €	79 981,00 €	Т	OTAL RECEITES FONCTIONNEMENT	79 981,00 €	. €	79 981,00 €

Solde fonctionnement

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Etat néant

				SECTION D'II	VESTIS	SEMENT			
		DEPENSES					RECETTES		
	Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	TOTAL		Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	TOTAL
001	Déficits ant érieurs report és			- €	001	Excédents ant érieurs report és	10 436,37 €		10 436,37 €
20	Immobilisations incorporelles			- €	16	Emprunts et dettes		- €	- €
21	Immobilisations corporelles	11 006,37 €	- €	11 006,37 €					
4581	Opérations pour le compte de tiers	168 300,00 €		168 300,00 €	4582	Opérations pour le compte de tiers	168 300,00 €		168 300,00 €
TOTAL	OPERATIONS REELLES	179 306,37 €	- €	179 306,37 €	TOTAL	OPERATIONS REELLES	178 736,37 €	- €	178 736,37 €
					021	Virement du fonctionnement	- €	- €	- €
					040	Transferts entre sections	570,00 €	- €	570,00 €
TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	- €	- €	. €	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	570,00€	- €	570,00 €
Ţ	OTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	179 306,37 €	- €	179 306,37 €	1	TOTAL RECEITES D'INVESTISSEMENT	179 306,37 €	- €	179 306,37 €

Solde investissement

La commission des Finances réunie le 10 novembre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- > d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,
- > de charger Monsieur le Président de leur exécution.
- 8-4- BUDGET ANNEXE PARC ANIMALIER DECISION MODIFICATIVE N°2 2020 (DELIBERATION N°187/20)

La décision modificative n°2 concerne les écritures suivantes :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges générales..... - 198.00 €

- Réaffectation des crédits médecine du Travail CDG au chapitre 012

Chapitre 012 - Charges de personnels et assimilées ...... 198.00 €

- Imputation des dépenses médecine du Travail CDG

- Frais de commission bancaire et de chèques vacances

- Virement pour achat de véhicule

#### ■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Ajustement des recettes au regard de la fréquentation = 3 500.00 €

- Remboursement du budget principal pour l'agent en cours de reclassement = 21 000,00 €

Ajustement sur la subvention d'équilibre du budget principal = -7 000.00 €

#### ■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

				SECTION DE FOI	NCTIO	NNEMENT				
		DEPENSES		RECEITES						
	Chapitres	Crédits ouverts RAR+BP+DM	DM	Total		Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	Total	
011	Charges à caractère général	358 667,00 € -	198,00 €	358 469,00 €	002	Excédents antérieurs reportés			- €	
012	Charges de personnels et assimilées	331 700,00 €	198,00 €	331 898,00 €	013	Atténuation de charges			- €	
022	Dépenses imprévues			- €	70	Produits des services	373 400,00 €	3 500,00 €	376 900,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	2,00 €		2,00 €	74	Dotations et participations			- €	
66	Charges financières	21 100,00 €	3 500,00 €	24 600,00 €	75	Autres produits de gestion courant	e		- €	
67	Charges exceptionnelles			- €	77	Produits exceptionnels	471 919,00 €	14 000,00 €	485 919,00 €	
68	Dotations aux provisions	4 050,00 €		4 050,00 €					- €	
TOTAL	OPERATIONS REELLES	715 519,00 €	3 500,00 €	719 019,00 €	TOTA	L OPERATIONS REELLES	845 319,00 €	17 500,00 €	862 819,00 €	
023	Virement à l'investissement	96 800,00 €	14 000,00 €	110 800,00 €						
042	Transferts entre sections	33 000,00 €		33 000,00 €						
TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	129 800,00 €	14 000,00 €	143 800,00 €	TOTA	LOPERATIONS POUR ORDRE	- €	. €	. €	
1	OTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	845 319,00 €	17 500,00 €	862 819,00 €	1	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	845 319,00 €	17 500,00 €	862 819,00 €	

Solde fonctionnement

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### **■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

- Acquisition d'un véhicule =

14 000.00 €

#### ■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

#### ■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

				SECTION D'IN	VESTIS:	SEMENT			
		DEPENSES					RECETTES		
	Chapitres Crédits ouverts RAR+BP+DM DM			TOTAL		Chapitres	Crédits ouverts RAR+BP+DM	DM	TOTAL
001	Déficits ant érieurs report és	60 979,37 €		60 979,37 €	001	Excédents antérieurs reportés			- €
16	Emprunts et dettes	110 000,00 €		110 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	72 335,05 €		72 335,05 €
20	Immobilisations incorporelles	1 500,00 €		1 500,00 €	13	Subventions d'investissement			. €
21	Immobilisations corporelles	24 405,71 €	14 000,00 €	38 405,71 €	16	Emprunts et dettes		- €	- €
23	Immobilisations en cours	5 249,97 €		5 249,97 €					
TOTA	L OPERATIONS REELLES	202 135,05 €	14 000,00 €	216 135,05 €	TOTAL	OPERATIONS REELLES	72 335,05 €	. (	72 335,05 €
					021	Virement de la section de fonct.	96 800,00 €	14 000,00 €	110 800,00 €
					040	Transferts entre sections	33 000,00 €		33 000,00 €
TOTAL	L OPERATIONS POUR ORDRE	- €	- €	- €	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	129 800,00 €	14 000,00 €	143 800,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	202 135,05 €	14 000,00 €	216 135,05 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	202 135,05 €	14 000,00 €	216 135,05 €

Solde investissement

La commission des Finances réunie le 10 novembre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- > d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,
- > de charger Monsieur le Président de leur exécution.
- 8-5- <u>BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS DECISION MODIFICATIVE N°2 2020</u> (DELIBERATION N°188/20)

La décision modificative n°2 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	3 122.13 €
<ul> <li>Charges locatives =</li> <li>Transfert de crédits au chapitre 66 = - 40 €</li> </ul>	5810.13€
Transfert crédits en section d'investissement pour acquisition photocopieur =	- 2 450.00 €
- Transfert de crédits au chapitre 012 ( médecine du travail) =	- 198.00 €
Chapitre 012 – Charges de personnels et assimilées	198.00 €
- Réaffectation des crédits médecine du Travail	
Chapitre 66 – Charges financières	40.00 €
- Frais commission carte bancaire et chèque vacances =	40.00 €

### 

Virement à la section d'investissement

#### ■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### 

- Remboursement Retail Connexion suite à changement de contrat

#### ■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

				SECTION DE FO	NCTIO	NNEMENT				
		DEPENSES		RECETTES						
	Chapitres	Chapitres Crédits ouverts DM Total Chapitres		Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	Total			
011	Charges à caractère général	1 485 492,78 €	3 122,13 €	1 488 614,91 €	002	Excédents antérieurs reportés	455 166,14 €		455 166,14 €	
012	Charges de personnels et assimilées	388 980,00 €	198,00€	389 178,00 €	70	Vent es, prest ations de service	66 000,00 €		66 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	- €		- €	73	Produits issus de la fiscalité	1 052 562,61 €		1 052 562,61 €	
65	Autres charges de gestion courante	6,00 €		6,00€	74	Subventions d'exploitation	591 447,25 €		591 447,25 €	
66	Charges financières	41 700,00 €	40,00 €	41 740,00 €	75	Autres produits de gestion courante	- €		- €	
67	Charges exceptionnelles	1 647,22 €		1 647,22 €	77	Produits exceptionnels	- €	5810,13€	5 810,13 €	
68	Dotations aux provisions	7 350,00 €		7 350,00 €	78	Reprises sur provisions	- €		- €	
TOTAL	OPERATIONS REELLES	1 925 176,00 €	3 360,13 €	1 928 536,13 €	TOTAL	OPERATIONS REELLES	2 165 176,00 €	5810,13€	2 170 986,13 €	
023	Virement à l'investissement	194 750,00 €	2 450,00 €	197 200,00 €						
042	Transferts entre sections	45 250,00 €		45 250,00 €						
TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	240 000,00 €	2 450,00 €	242 450,00 €	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	- €	. €	- €	
TO	OTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 165 176,00 €	5810,13€	2 170 986,13 €	T	OTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 165 176,00 €	5810,13€	2 170 986,13 €	

Solde fonctionnement

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### ■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

763.00 €

- Acquisition photocopieur espace mobilité =

2 450.00 €

Ajustement =

- 1 687.00 €

#### ■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

001 – Excédents antérieurs reportés :	3.00 €
- Correction sur erreur de saisie =	3.00 €
Chapitre 16 – Emprunts et Dettes	- 1 690 00 €

- Actualisation du besoin

#### ■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

				SECTION D'IN	VESTIS	SEMENT			
		DEPENSES					RECETTES		
10001-7000	Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	TOTAL		Chapitres	Crédits ouverts RAR+BP+DM	DM	TOTAL
001	Déficits ant érieurs report és	- €		- €	001	Excédents antérieurs reportés	36 612,15€	3,00 €	36 615,15 €
16	Emprunts et dettes	240 000,00 €		240 000,00 €	10	Dot ations, fonds divers et réserves	145 407,71 €		145 407,71 €
20	Immobilisations incorporelles	17 400,00 €		17 400,00 €	16	Emprunts et dettes	70 690,00 € -	1 690,00 €	69 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	43 393,89 €	763,00 €	44 156,89 €					
23	Immobilisations en cours	191 915,97 €		191 915,97 €					
TOTAL	OPERATIONS REELLES	492 709,86 €	763,00 €	493 472,86 €	TOTAL	OPERATIONS REELLES	252 709,86 € -	1 687,00 €	251 022,86 €
					021	Virement du fonctionnement	194 750,00 €	2 450,00 €	197 200,00 €
					040	Transferts entre sections	45 250,00 €	- €	45 250,00 €
TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	- €	- €	- €	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	240 000,00 €	2 450,00 €	242 450,00 €
ī	OTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	492 709,86 €	763,00 €	493 472,86 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	492 709,86 €	763,00 €	493 472,86 €

Solde investissement

La commission des Finances réunie le 10 novembre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- > d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,
- > de charger Monsieur le Président de leur exécution.
- 8-6- BUDGET ANNEXE EAU POTABLE EN REGIE DECISION MODIFICATIVE N°1 2020 (DELIBERATION N°189/20)

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **■ DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre 011 – Charges à caractère général	6 878.35 €
- Cotisation FNCCR (modification imputation) =	478.35€
- Prestation EKSAE (reprise des actifs communaux suite au transfert) =	6 400.00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	478.35 €
- Transfert crédits au chapitre 011 (cotisation FNCCR) =	478.35 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	6 400.00 €
T 6 1 1 7 10 1 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	

- Transfert des crédits au chapitre 011 (prestation EKSAE)

#### ■ RECETTES D'EXPLOITATION

Etat néant

#### ■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

				SECTION D'	XPLOI	TATION			
		DEPENSES					RECETTES		
	Chapitres	Crédits ouverts RAR+BP+DM	DM	Total		Chapitres	Crédits ouverts RAR+BP+DM	DM	Total
011	Charges à caractère général	789 500.00 €	6 878,35 €	796 378,35 €	002	Excédents antérieurs reportés			- €
012	Charges de personnels et assimilées	108 500,00 €		108 500,00 €	013	Atténuation de charges			- €
014	Atténuation de produits	80 000.00 €		80 000,00 €	70	Produits des services	833 000.00 €		833 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 000.00 € -	478,35€	2 521,65 €	74	Subventions d'exploitation			- €
66	Charges financières	2 500,00 €		2 500,00 €	75	Autres produits de gestion courante			- €
67	Charges exceptionnelles	13 142.38 €		13 142,38 €	76	Produits financiers			- €
68	Dotations aux provisions			- €	77	Produits exceptionnels	557 361.24 €		557 361,24 €
022	Dépenses imprévues	70 000,00 € -	6 400,00 €	63 600,00 €	78	Reprise sur provisions	- €		- €
TOTAL	OPERATIONS REELLES	1 066 642,38 €		1 066 642,38 €	TOTAL	L OPERATIONS REELLES	1 390 361,24 €		1 390 361,24 €
023	Virement à l'investissement	114 968,86 €		114 968,86 €					- €
042	Transferts entre sections	265 000,00 €		265 000,00 €	042	Transferts entre sections	56 250,00 €		56 250,00 €
TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	379 968,86 €		379 968,86 €	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	56 250,00 €		56 250,00 €
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 446 611,24 €		1 446 611,24 €		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 446 611,24 €		1 446 611,24 €

Solde exploitation

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### - Etat néant

				SECTION D'II	VESTI	SSEMENT			
		DEPENSES					RECETTES		
	Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	TOTAL		Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	TOTAL
001	Déficits antérieurs reportés	- €		- €	001	Excédents antérieurs reportés	- €		- (
10	Dotations, fonds divers et réserves			- €	10	Dotations, fonds divers et réserves	538 892,03 €		538 892.03 €
13	Subventions d'investissement	- €		- €	13	Subventions d'investissement	265 340,02 €		265 340.02 €
16	Emprunts et dettes	4 600,00 €		4 600,00 €	16	Emprunts à mobiliser	- €	-	. €
20	Immobilisations incorporelles	34 220,00 €		34 220,00 €	27	Remboursement prêts	- €		- 6
204	Subventions d'équipement	- €		- €					
21	Immobilisations corporelles	443 051,60 €		443 051,60 €					
23	Immobilisations en cours	646 079,31 €		646 079,31 €					
26	Participation créances rattachées à des participations	- €		- €					
27	Immobilisations financières								
TOTAL	OPERATIONS REELLES	1 127 950,91 €	- €	1 127 950,91 €	TOTA	L OPERATIONS REELLES	804 232,05 €	- €	804 232,05 €
					021	Virement du fonctionnement	114 968,86 €		114 968,86 €
040	Transferts entre sections	56 250,00 €		56 250,00 €	040	Transferts entre sections	265 000.00 €		265 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	. €		- €	041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	56 250,00 €	- €	56 250,00 €	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	379 968,86 €	- €	379 968,86 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 184 200,91 €	- €	1 184 200,91 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 184 200,91 €	- €	1 184 200.91 €

Solde investissement

La commission des Finances réunie le 10 novembre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

- > d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,
- > de charger Monsieur le Président de leur exécution.

# 8-7- <u>BUDGET ANNEXE EAU POTABLE EN DELEGATION DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2020 (DELIBERATION N°190/20)</u>

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes:

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### ■ DEPENSES D'EXPLOITATION

### 

- Prestation EKSAE pour l'intégration des actifs communaux suite au transfert du 1<sup>er</sup> ianvier 2020

### Chapitre 022 – Dépenses imprévues .....- 1 600.00 €

- Transfert des crédits au chapitre 011 (Prestation EKSAE)

#### ■ RECETTES D'EXPLOITATION

#### Etat néant

#### ■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

				SECTION D'E	XPLOI	TATION			
		DEPENSES					RECETTES		
	Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	Total		Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	Total
011	Charges à caractère général	193 613.60 €	1 600,00 €	195 213,60 €	002	Excédents antérieurs reportés			- 6
012	Charges de personnels et assimilées	45 000,00 €		45 000,00 €	013	Atténuation de charges	866 000,00 €		866 000,00 €
014	Atténuation de produits			- €	70	Produits des services			- 6
65	Autres charges de gestion courante			- €	74	Subventions d'exploitation			- €
66	Charges financières	39 200,00 €		39 200,00 €	75	Autres produits de gestion courante			- 6
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €		2 000,00 €	76	Produits financiers	532 007,01 €		532 007,01 €
68	Dotations aux provisions	14 000,00 €		14 000,00 €	77	Produits exceptionnels			- €
022	Dépenses imprévues	25 000,00 € -	1 600,00€	23 400,00 €	78	Reprise sur provisions			- €
TOTAL	OPERATIONS REELLES	318 813,60 €		318 813,60 €	TOTAL	L OPERATIONS REELLES	1 398 007,01 €		1 398 007,01 €
023	Virement à l'investissement	736 675,51 €		736 675,51 €					- €
042	Transferts entre sections	397 206,86 €		397 206,86 €	042	Transferts entre sections	54 688,96 €		54 688,96 €
TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	1 133 882,37 €		1 133 882,37 €	TOTAL	L OPERATIONS POUR ORDRE	54 688,96 €		54 688,96 €
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 452 695,97 €		1 452 695,97 €		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 452 695,97 €		1 452 695,97 €

Solde exploitation

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Etat néant

				SECTION D'IN	VESTI	SSEMENT			
	ı	DEPENSES					RECETTES		
	Chapitres	Crédits ouverts RAR+BP+DM	DM	TOTAL		Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	TOTAL
001	Déficits antérieurs reportés	- €		- €	001	Excédents antérieurs reportés	- €		- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	484 872,40 €		484 872,40 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	- €		- €
16	Emprunts et dettes	180 000,00 €		180 000,00 €	13	Subventions d'investissement	216 833,40 €		216 833,40 €
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €		3 000,00 €	16	Emprunts à mobiliser	- €		- €
204	Subventions d'équipement	- €		- €	27	A utres immobilisations financières	81 041,92 €		81 041,92 €
21	Immobilisations corporelles	22 500,00 €		22 500,00 €					
23	Immobilisations en cours	658 168,42 €		658 168,42 €					
26	Participation créances rattachées à des participations	- €		- €					
020	Dépenses imprévues	28 527,91 €		28 527,91 €					
TOTAL	OPERATIONS REELLES	1 377 068,73 €	- €	1 377 068,73 €	TOTA	L OPERATIONS REELLES	297 875,32 €	- €	297 875,32 €
					021	Virement du fonctionnement	736 675,51 €		736 675,51 €
040	Transferts entre sections	54 688,96 €		54 688,96 €	040	Transferts entre sections	397 206,86 €		397 206,86 €
041	Opérations patrimoniales	- €		- €	041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	54 688,96 €	. €	54 688,96 €	TOTA	L OPERATIONS POUR ORDRE	1 133 882,37 €	- €	1 133 882,37 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 431 757,69 €	- €	1 431 757,69 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 431 757,69 €	- €	1 431 757,69 €

Solde exploitation

La commission des Finances réunie le 10 novembre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- > d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,
- > de charger Monsieur le Président de leur exécution.
- 8-8- <u>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE DECISION</u> <u>MODIFICATIVE N°1 2020 (DELIBERATION N°191/20)</u>

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### ■ DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 – Charges à caractère général	6 878.35 €
<ul> <li>Cotisation FNCCR (modification imputation) =</li> </ul>	478.35€
- Prestation EKSAE (reprise des actifs communaux suite au transfert) =	6 400.00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	478.35 €
- Transfert crédits au chapitre 011 (cotisation FNCCR) =	478.35 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	6 400.00 €
T ( )   ( )	

- Transfert des crédits au chapitre 011 (prestation EKSAE)

#### ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Etat néant

#### ■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

				SECTION D'I	XPLOI	TATION			
		DEPENSES					RECETTES		
	Chapilres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	Total	and the same	Chapitres	Crédits ouverts RAR+BP+DM	DM	Total
011	Charges à caractère général	495 100,00€	6 878.35€	501 978,35 €	002	Excédents antérieurs reportés			
012	Charges de personnels et assimilées	85 500,00 €		85 500,00 €	013	Atténuation de charges			
014	Atténuation de produits	37 000.00 €		37 000,00 €	70	Produits des services	655 000.00 €		655 000,00 €
65	Autres charges de gestion courant e	25 000,00 € -	478.35€	24 521,65 €	74	Subventions d'exploitation			
66	Charges financières	70 000,00 €		70 000,00 €	75	A utres produits de gestion courante			
67	Charges exceptionnelles	9 634.99 €		9 634,99 €	76	Produits financiers			
68	Dotations aux provisions			- €	77	Produits exceptionnels	555 029,10 €		555 029,10 €
022	Dépenses imprévues	50 000.00 € -	6 400,00€	43 600,00 €	78	Reprise sur provisions	- €		- €
TOTAL	OPERATIONS REELLES	772 234,99 €	- €	772 234,99 €	TOTAL	OPERATIONS REELLES	1 210 029,10 €		1 210 029,10 €
023	Virement à l'investissement	217 994,11 €		217 994,11 €					
042	Transferts entre sections	350 000,00 €		350 000,00 €	042	Transferts entre sections	130 200,00 €		130 200,00 €
TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	567 994,11 €		567 994,11 €	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	130 200,00 €		130 200,00 €
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 340 229,10 €		1 340 229,10 €		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 340 229,10 €		1 340 229,10 €

Solde exploitation

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Etat néant

				SECTION D'IN	VESTIS	SEMENT			
		DEPENSES					RECETTES		
	Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	TOTAL		Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	TOTAL
001	Déficits antérieurs report és	- €		- €	001	Excédents antérieurs reportés	- €		- 6
10	Dotations, fonds divers et réserves	98 041,86 €		98 041,86 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	317 958,81 €		317 958,81 €
13	Subventions d'investissement	- €		- €	13	Subventions d'investissement	983 248,25 €		983 248,25 €
16	Emprunts et dettes	220 000,00 €		220 000,00 €	16	Emprunts à mobiliser	- €		- 6
20	Immobilisations incorporelles	79 657,97 €		79 657,97 €	27	Remboursement prêts	- €		- €
204	Subventions d'équipement	- €		- €					
21	Immobilisations corporelles	52 000,00 €		52 000,00 €					
23	Immobilisations en cours	1 289 301,34 €		1 289 301,34 €					
26	Participation créances rattachées à des participations	- €		- €					
27	Immobilisations financières								
TOTAL	OPERATIONS REELLES	1 739 001,17 €		1 739 001,17 €	TOTA	OPERATIONS REELLES	1 301 207,06 €		1 301 207,06 €
					021	Virement du fonctionnement	217 994,11 €		217 994,11 €
040	Transferts entre sections	130 200,00 €		130 200,00 €	040	Transferts entre sections	350 000,00 €		350 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €		- €	041	Opérations patrimoniales	- €		- €
TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	130 200,00 €		130 200,00 €	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	567 994,11 €		567 994,11 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 869 201,17 €		1 869 201,17 €	24.4	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 869 201,17 €		1 869 201,17 €

Solde investissement

La commission des Finances réunie le 10 novembre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

- > d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,
- > de charger Monsieur le Président de leur exécution.

# 8-9- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DELEGATION DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2020 (DELIBERATION N°192/20)

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### ■ DEPENSES D'EXPLOITATION

### 

- Prestation EKSAE pour l'intégration des actifs communaux suite au transfert du 1er janvier 2020

### Chapitre 022 – Dépenses imprévues .....- 1 600.00 €

- Transfert des crédits au chapitre 011 (Prestation EKSAE)

#### ■ RECETTES D'EXPLOITATION

#### Etat néant

#### ■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

				SECTION D'EX	PLOITA	TION			
		DEPENSES					RECETTES		
	Chapitres	Crédits ouverts RAR+BP+DM	DM	Total		Chapitres	Crédits ouverts RAR+BP+DM	DM	Total
011	Charges à caractère général	89 000,00 €	1 600,00 €	89 000,00 €					
012	Charges de personnels et assimilées	37 000,00 €		37 000,00 €	013	Atténuation de charges			
014	Atténuation de produits				70	Produits des services	741 000,00 €		741 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €		1 000,00 €	74	Subventions d'exploitation			
56	Charges financières	20 000,00 €		20 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €		5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €		1 000,00 €	76	Produits financiers			
68	Dotations aux provisions	35 000,00 €		35 000,00 €	77	Produits exceptionnels	480 502,50 €		480 502,50 €
022	Dépenses imprévues	7 000,00 € -	1 600,00 €	7 000,00 €	78	Reprise sur provisions	- €		- €
TOTAL	OPERATIONS REELLES	190 000,00 €		190 000,00 €	TOTAL	OPERATIONS REELLES	1 226 502,50 €		1 226 502,50 €
023	Virement à l'investissement	694 448,70 €		694 448,70 €					
042	Transferts entre sections	402 619,80 €		402 619,80 €	042	Transferts entre sections	60 566,00 €		60 566,00 €
OTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	1 097 068,50 €		1 097 068,50 €	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	60 566,00 €		60 566,00 €
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 287 068,50 €		1 287 068,50 €		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 287 068,50 €		1 287 068,50 €

Solde exploitation

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### **■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

### Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles..... - 190 000.00 €

 Ajustement des crédits compte tenu du report N+1 des travaux liés au diagnostic et schéma directeur

### 

Réalisation de Travaux

#### ■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

### 

- Baisse des recettes en contrepartie de l'ajustement du chapitre 20

#### ■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

				SECTION D'INV	ESTISSE/	MENT			
		DEPENSES					RECETTES		
	Chapitres	Crédits ouverts RAR + BP + DM	DM	TOTAL		Chapitres	Crédits ouverts RAR+BP+DM	DM	TOTAL
001	Déficits antérieurs reportés	- €		. €	001	Excédents antérieurs reportés	- €		- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	500 112,19 €		500 112,19 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	- €		- €
13	Subventions d'investissement	- €		- €	13	Subventions d'investissement	231 115,20 € -	120 000,00 €	111 115,20 €
16	Emprunts et dettes	140 000,00 €		140 000,00 €	16	Emprunts à mobiliser	- €		- €
20	Immobilisations incorporelles	210 000,00 €	- 190 000,00 €	20 000,00 €	27	Autres immobilisations financières	101 620,71 €		101 620,71 €
204	Subventions d'équipement	- €		- €					
21	Immobilisations corporelles	5 604,63 €		5 604,63 €					
23	Immobilisations en cours	490 521,59 €	70 000,00 €	560 521,59 €					
26	Participation créances rattachées à des participations	- €		- €					
27	Immobilisations financières	- €		- €					
020	Dépenses imprévues	23 000,00 €		23 000,00 €					
TOTAL	L OPERATIONS REELLES	1 369 238,41 €	120 000,00 €	1 249 238,41 €	TOTAL	OPERATIONS REELLES	332 735,91 € -	120 000,00 €	212 735,91 €
					021	Virement du fonctionnement	694 448,70 €		694 448,70 €
040	Transferts entre sections	60 566,00 €		60 566,00 €	040	Transferts entre sections	402 619,80 €		402 619,80 €
041	Opérations patrimoniales	- €		- €	041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	60 566,00 €	- €	60 566,00 €	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	1 097 068,50 €	- €	1 097 068,50 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 429 804,41 € -	120 000,00 €	1 309 804,41 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 429 804,41 € -	120 000,00 €	1 309 804,41 €

Solde investissement

La commission des Finances réunie le 10 novembre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- > d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées,
- > de charger Monsieur le Président de leur exécution.

#### 9- DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur: Mr Alex AUCOUTURIER

9-1- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CONSECUTIVE AUX AVANCEMENTS DE GRADE 2020 (DELIBERATION N°193/20)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

d'autoriser la création des postes à temps complet, aux grades et dates, tels que précisés dans le tableau ci-après.

Cadre d'emploi / grade	Effectif	Date de création
Filière technique – caté	gorie B	TO SEE SEE SEE SEE SEE SEE SEE SEE SEE SE
- Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet	1	01/12/2020
Filière technique – caté	gorie C	
-Agent de maîtrise principal, à temps complet	1	01/12/2020
-Adjoint technique principal de 1 ère classe, à temps complet	1	01/12/2020
-Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1	01/12/2020
Filière administrative – ca	tégorie B	
-Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe, à temps complet	1	01/12/2020
-Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet	1	01/12/2020

- d'autoriser M. le Président à effectuer les déclarations de créations d'emplois auprès du Centre de Gestion de la Creuse.
- d'autoriser M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour les recrutements sur ces postes,
- d'autoriser M. le Président à recruter, s'il y a lieu, un/des agent(s) en contrat à durée déterminée, conformément aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 sur la base de la grille indiciaire des grades précités,
- d'autoriser M. le Président à signer le (les) contrat(s) à durée déterminée, s'il y a lieu,
- d'autoriser M. le Président à nommer les agents recrutés sur lesdits postes,
- d'indiquer que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012 de l'exercice concerné,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- 9-2- COMPETENCES « EAU POTABLE », « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » ET « EAUX PLUVIALES URBAINES »: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE AVEC LES COMMUNES DE GARTEMPE, MONTAIGUT LE BLANC ET SAINT-VICTOR EN MARCHE (DELIBERATION N°194/20)

Le projet de convention soumis à l'avis des comités techniques compétents ainsi que ses annexes sont joints à la présente délibération.

Vu l'article 66 Il de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 ;

Vu l'article L 5211-4-1 I, Il et IV du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n° 232/19 du 19/12/2019 du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Grand Guéret,

Vu les délibérations n° 26/2020 du 20/07/2020 de la commune de Gartempe, n° 13-10-07-2020 du 10/07/2020 de la commune de Saint-Victor en Marche, n° 38/2019 du 16/12/2019 de la commune de Montaigut le Blanc,

Vu l'avis favorable du comité technique de la Communauté d'Agglomération en date du 6/12/19 sur le projet de convention-cadre,

- d'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition de service avec chaque commune concernée (Gartempe, Montaigut le Blanc, Saint-Victor en Marche), conformément au projet ci-joint,
- d'autoriser M. le Président à signer les dites conventions à intervenir pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

9-3- PROMESSE DE DON : SOUTIEN FINANCIER AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CONSTITUTION D'UN STOCK TAMPON DE MASQUES POUR LE PERSONNEL SOIGNANT (DELIBERATION N°195/20)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser un don de 1500€ au Conseil Départemental, afin de répondre à l'engagement de la Collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

La séance est close à 20h40.

Vu pour être affiché, le 23 novembre 2020, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

GRAND GUÉRET

OMÉP

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Et ont signé les Membres présents Pour Extrait Conforme Le Président

Eric CORREIA

42